



FFvolley

COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE
PROCES-VERBAL N°4 DU 15 DECEMBRE 2021

SAISON 2021/2022

Présents :

Patrick OCHALA, Président

Sandrine GREFFIN, Sylvie MENNEGAND, Nicolas REBBOT, André-Luc TOUSSAINT, Benjamin VALETTE

Assiste :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif)

Le Lundi 13 Décembre 2021 à 20h00, la Commission Fédérale de Discipline s'est réunie, par visioconférence, sur convocation régulière de ses membres par le Président de la CFD.

Affaire Mme A

Après avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier, à savoir :

- Courrier de Mme Mathilde REGGIO, Présidente de la Commission Mixte d’Ethique du 05/10/2021 accompagné des pièces suivantes :
 - Avis de la Commission Mixte d’Ethique du 10/09/2021 sur le dossier transmis par le Secrétaire Général de la FFvolley le 05/07/2021
 - Courriels de Mme A en date du 07/05/2021 et 30/06/2021 adressés au Président de la FFvolley et au Secrétaire Général : courrier de Mme A « saisine pour non-respect du cadre règlementaire et entorse aux codes de savoir-être » avec les pièces suivantes : le 11/10/2018 – Courriels Mme B, Présidente de CRA à Mme A en copie les membres de la CRA ; Le 11/10/2018 – Courriel de réponse de Mme A ; Le 11/10/2018 – Courriels de réponses de M. C, membre de la CRA et de Mme B
 - Courrier de Mme A à Mme B du 17/12/2018
 - Courriel de Mme A à M. D du 09/09/2019
 - Courriel de M. D à Mme A du 09/09/2019
 - Courriels d’échanges entre Mme A et M. D de 12, 13 et 14 Novembre 2019
 - Courriel de Mme A à Mme B du 26/12/2019
 - Courriel de M. D à Mme A du 23/12/2019
 - Courriels d’échanges entre Mme A et M. E, Secrétaire Général de la Ligue Régionale des 18, 19, 29 et 30 Janvier et 1^{er} Février 2020
 - Courriel de Mme A au Président de la Ligue du 08/03/2020
- Courrier de désignation du Chargé d’Instruction du 16/11/2021
- Demandes de rapports à M. C, M. D et à Mme B du 29/11/2021
- Courriel de M. C à la CFD du 30/11/2021
- Rapport de M. D du 30/11/2021
- Rapport de Mme B du 30/11/2021
- Courrier de convocation devant la CFD de Mme B, Mrs C et D du 03/12/2021

Après avoir entendu à leurs demandes Mme B, Présidente de CRA, M. D, membre de la CRA.

M. F, ANAVB, qui devait représenter les intérêts de M. C, membre de la CRA ne s’est pas présenté à la convocation.

M. Benjamin VALETTE, Chargé d’Instruction, n’a participé ni aux délibérations, ni à la décision.

Mme Nathalie LESTOQUOY, non membre, n’a participé ni aux délibérations, ni à la décision.

Après délibération, la Commission Fédérale de Discipline constate :

- Qu'il est reproché à M. C d'avoir fait preuve d'un manque de respect à l'égard de Mme A en écrivant dans les courriels d'échanges du 11/10/2018 « *J'ai envie de vomir* »
- Qu'il est reproché à Mme B d'avoir écrit dans ces mêmes courriels d'échanges du 11/10/2018 « *moi je vomi !!! et plus encore* »
- Qu'il est reproché à M. D dans son courriel du 14/11/2021 adressé à Mme A « *En acceptant vos excuses, je pensais que vous revenez à raison et voilà que le naturel revient au galop* » et « *il n'y a jamais eu d'arbitre en folie auparavant* » et il ajoute enfin « *je vais mettre votre adresse mail à nouveau dans les spam car je n'ai pas le temps à lire vos bêtises* »
- Que toutefois, l'analyse des éléments transmis dans le dossier dont la CFD est saisie, et les auditions, ainsi que la lecture des rapports des différentes personnes convoquées, ne permettent pas de retenir à l'encontre de celles-ci de faute disciplinaire sanctionnable
- Qu'en effet, les éléments dont dispose la CFD sont insuffisants pour caractériser la faute au regard des textes applicables

Par conséquent, la Commission Fédérale de Discipline décide de relaxer Madame B, et MM. D et C des fins de la poursuite.



**Le Président de la CFD,
Patrick OCHALA**

**Le Secrétaire de Séance,
Nicolas REBBOT**